

La transmission et la reprise des exploitations agricoles : un enjeu phare pour le Gers

Du 28 novembre au 19 décembre, la Chambre d'agriculture sera mobilisée sur la transmission-reprise des exploitations agricoles pour mettre en avant les actions d'accompagnement afin de favoriser l'installation-transmission mais aussi de sensibiliser aux enjeux du renouvellement des générations.

Pour prendre à bras le corps l'enjeu de la transmission en agriculture et en ouverture de cette saison hivernale, la Chambre d'agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat co-organisent les Rencontres de la Transmission - Reprise d'entreprise le lundi 28 novembre 2022 de 8h45 à 13 h dans les locaux de la CCI à Auch. A destination de tous les chefs d'entreprise, agricole ou non, qui souhaitent en savoir plus sur la transmission d'entreprise mais également à destination de toutes les personnes qui envisagent de reprendre une entreprise, cette matinée permettra de rencontrer des conseillers dédiés des chambres consulaires mais également un panel d'experts complémentaires et présents pour conseiller, guider, orienter : experts-comptables, banques, notaires, avocats... Pour prolonger la sensibilisation sur la transmission en agriculture, la Chambre d'Agriculture du Gers se rapproche des territoires et des agriculteurs en organisant des forums « Transmission - Installation » de 13h30 à 17h

le 2 décembre à Belloc Saint Clamens, le 9 décembre sur le secteur de L'Isle Jourdain et le 9 décembre à Eauze. Sur une demi-journée, l'objectif est de sensibiliser les agriculteurs en phase de cessation d'activité et les porteurs de projet agricole en leur proposant de rencontrer individuellement les partenaires incontournables de l'installation et de la transmission : MSA sur le volet retraite mais également affiliation et action sanitaire et sociale, SAFER, conseil juridique, Point Accueil Installation, Point Accueil Transmission, réglementation PAC 2023, accompagnement aux démarches numériques... En parallèle de ce forum, un atelier d'échange entre cédants et potentiels repreneurs sera organisé avec pour objectif de faciliter les échanges et le partage de problématiques.

Une transmission, ça s'anticipe : 5 étapes pour transmettre sereinement

Le renouvellement des générations en agriculture passe par des transmissions d'exploitations réussies. Dans ce



Photo Gettyimages / Chambre agriculture France

contexte, cesser son activité agricole est une étape essentielle dans sa vie personnelle et professionnelle. Cette réflexion doit donc être abordée très en amont.

J'anticipe : 8 à 10 ans avant la transmission : En parler à ses proches, maintenir une exploitation attractive pour la reprise

Je m'informe : 5 ans avant la transmission, j'étudie mes droits à la retraite, se renseigner auprès des dispositifs d'accueil

des cédants : le Point Accueil Transmission, j'élabore les scénarios de ma transmission

Je me prépare : 1 à 4 ans avant la transmission : Renvoyer à ma Chambre d'Agriculture la DICA (Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole), évaluer la valeur de reprise de mon exploitation, rechercher un repreneur ou un associé : le Répertoire Départemental Installation, informer les propriétaires de mon département

Je concrétise : 1 an avant la transmission : Rédiger les promesses de baux, présenter mon repreneur aux propriétaires, négocier les conditions de reprise

Je transmets : Déposer mon dossier de demande de retraite à la MSA, officialiser les engagements avec mon repreneur, formaliser le transfert du foncier auprès du notaire, transmettre les actes de transferts auprès de la DDT, MSA, et du CFE

La Chambre d'agriculture du Gers à vos côtés

Le Point Accueil Transmission : un entretien pour vous guider. Que vous soyez dans la perspective de transmettre votre exploitation dans 5 ans ou de cesser votre activité dans quelques mois, faites-vous guider. Un conseiller vous accueille et vous écoute

pour vous aider à flécher les étapes de votre projet : identifier les démarches pour la cessation de votre activité à partir de votre situation, vous orienter vers les acteurs qui peuvent vous accompagner, vous aider à organiser la transmission de votre exploitation en fonction de votre projet,

proposer, si besoin, votre exploitation à la reprise par le biais du Répertoire Départ Installation, accueil individuel sur rendez-vous uniquement - Service pris en charge par la Chambre d'agriculture avec le soutien financier AITA

La Formation « Transmettre son exploitation : un projet

qui se prépare et qui anticipe ». Pour avancer dans votre réflexion : sur 2 jours, vous souhaitez approfondir votre projet et avoir un regard externe pour vous aider à faire vos choix : déterminer vos conditions d'accès à la retraite, connaître les différentes modalités de

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Point Accueil
Transmission

transfert de l'exploitation et évaluer les incidences patrimoniales et fiscales des options qui se présentent à vous construire votre plan d'actions Intervention de spécialistes, échanges entre participants et réalisation d'un échéancier A Auch, date à définir en février-mars 2023

Pour aller plus loin dans l'accompagnement, des outils complémentaires

Le Répertoire Départ Installation : un outil disponible pour rechercher un repreneur ou un associé

Pour vous aider à concrétiser votre projet de transmission ou d'association, la Chambre d'agriculture est à vos côtés pour : définir l'offre d'exploitation ou d'association que vous souhaitez proposer, diffuser votre offre au Répertoire Départ Installation via Internet, informer les porteurs de projet à l'installation susceptibles d'être intéressés par votre offre, vous restez maître de vos choix, libre d'accepter l'offre du porteur de projet. L'accueil est individuel et sur rendez-vous à Auch ou délocalisé sur le département : Villecomtal sur Arros, Lombez,...

Et demain, un accompagnement à la transmission agricole financé par la Région Occitanie.

A partir de début 2023, la région Occitanie a prévu de mobiliser des fonds sur l'accompagnement à la transmission agricole des cédants. A destination des agriculteurs sans repreneur identifié et qui s'inscrivent dans une transmission en dehors du cadre familial, cette mesure permettrait de prendre en charge un accompagnement contenant un diagnostic partagé établissant un plan d'action et éventuellement un suivi pour accompagner le futur cédant dans sa mise en œuvre.

Les intercommunalités s'engagent aux côtés de la Chambre d'agriculture sur le renouvellement des générations.

Bien conscientes de l'enjeu pour la vie économique et sociale leur territoire, plusieurs intercommunalités décident de mettre en place des ac-



tions pour favoriser la transmission en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Depuis septembre, les agriculteurs et les porteurs de projets peuvent trouver réponse à leur question dans les locaux de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne. Chaque 1er ou dernier ven-

dredi du mois, un conseiller de la Chambre d'agriculture est présent sur rendez-vous (plus d'infos au 05 62 61 77 13). Plus en amont de la transmission, la Chambre d'agriculture accompagne les collectivités à identifier le devenir des exploitations de leur territoire. Cette étude permet d'avoir une vi-

sion d'ensemble de la transmissibilité des exploitations sans repreneur. Les problématiques propres à ce territoire et à ses exploitations sont identifiées. Cela permet d'imaginer les actions pertinentes pour assurer leur transmission. Contactez-nous pour établir une étude personnalisée.

Calendrier

- **Les rencontres de la Transmission Reprise d'entreprise :**
- **Lundi 28 novembre de 8 h 45 à 13 h - CCI à Auch**
- **Forum « Transmission - Installation » :**
- **Vendredi 2 décembre de 13 h 30 à 17 h à la salle des fêtes de Belloc Saint Clamens**
- **Vendredi 9 décembre de 13 h 30 à 17 h , secteur de L'Isle Jourdain**
- **Lundi 19 décembre de 13 h30 à 17 h , Maison de la vigne et du vin à Eauze.**

Informations et inscription : contactez vos Agences ou site Internet : www.gers.chambre-agriculture.fr (cf page 15)

Action prise en charge par la Chambre d'agriculture avec le soutien financier de l'AITA et du Compte d'affectation Spécial au Développement Agricole et Rural (CasDAR)



ZOOM

La Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole (DICA)

La Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole est envoyée par la MSA à tous les agriculteurs, 4 ans avant qu'ils atteignent l'âge requis pour bénéficier de la retraite. C'est un document Cerfa (n° 14453*02) qui doit être complété et retourné à la Chambre d'agriculture par tout exploitant agricole au moins 3 ans avant son départ prévu en retraite. Elle a pour objectif d'identifier les agriculteurs n'ayant pas de repreneurs. Les informations renseignées sur la DICA sont données à titre indicatif, il s'agit bien pour l'agriculteur de faire part d'une intention de cessation afin de pouvoir être accompagné au mieux. La Chambre d'agriculture, dans le cadre de sa mission de service public, enregistre cette demande et en transmet un exemplaire à la DDT. **Vigilance !** L'envoi de la DICA ne se substitue pas à la demande de retraite personnelle. Par contre, dans certains cas, elle peut permettre de bénéficier d'une dérogation à la poursuite d'activité tout en étant retraité. Globalement, cette déclaration a vocation à connaître les exploitations à reprendre et faciliter le renouvellement des générations en agriculture.